

Département de l'Aude

Arrondissement de
Carcassonne

Domaine : 4 - fonction
publique

Sous-domaine : 4.5 – régime
indemnitare

Objet : délibération relative
au régime indemnitaire
tenant compte des fonctions,
des sujétions, de l'expertise et
de l'engagement profession-
nel (RIFSEEP).

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :
02/12/2024

Date de publication de la
présente délibération :

16 DEC. 2024

La convocation du CM et le
compte-rendu de la présente
délibération ont été affichés
conformément aux articles L
2221-7 et L 2121-7 du
C.G.C.T.

République Française

Commune de Montferrand

Délibération du conseil municipal

Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le cinq du mois de décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, FONQUERGNE Virginie, Mrs MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusés : Mmes BILLIATO Lucie, RICARD Rachel, Mrs GILIS Frédéric, ALBOUY Julien.

Procuration : Mme RICARD Rachel à Mme BIAU-PRADEL Gisèle.

Secrétaire de séance : ROGER Robert.

Vu la délibération n° 2024-41 en date du 14 octobre 2024 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu le courrier de Mr le Préfet de l'Aude en date du 18 novembre 2024,
Vu la déli

Monsieur le Maire propose une nouvelle rédaction dans les termes suivants :

- Bénéficiaires : Le RIFSEEP (IFSE et éventuellement CIA) est attribué aux cadres d'emploi suivants : attaché territorial, adjoint administratif, ATSEM, animateur, adjoint territorial d'animation, adjoint technique, titulaires et stagiaires.

- Conditions d'attribution : Bénéficieront de l'IFSE, les cadres d'emplois et grades énumérés dans le tableau suivant. Les montants individuels seront modulés, par arrêté de l'autorité territoriale, dans les limites du tableau suivant, validé par l'assemblée délibérante. Durant les absences, l'IFSE sera maintenue dans les conditions suivantes : congé maladie ordinaire (maintien pendant les 3 premiers mois puis réduite de moitié pour les mois suivants), congés annuels, congé pour accident de service ou maladie professionnelle, congé de maternité ou adoption, congé de paternité. Il sera suspendu lors de congé longue maladie ou longue durée, congé sans solde.

Cadre d'emplois	Groupes Hiérarchiques	Grades	Montants plafonds annuels retenus par la collectivité			
			IFSE	CIA		Total
				% RIFSEEP	Montant	
A	GH5	Attaché Territorial	7 200 €	20%	1 440 €	8 640 €
B	GH3	Animateur	4 200 €	20%	840 €	5 040 €
C	GH2	Adjoint Administratif	1 800 €	20%	360 €	2 160 €
	GH2	ATSEM	4 200 €	20%	840 €	5 040 €
	GH1	Adjoint territorial d'animation Adjoint technique territorial	1 800 €	20%	360 €	2 160 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

ID : 011-211102439-20241205-202448-DE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son président, et après en avoir délibéré, accepte sa proposition telle que définie ci-dessus et le charge de toutes les formalités s'y rapportant.

La présente délibération abroge et remplace la précédente n° 2024-41 en date du 14 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Ch. PRADEL



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Christophe Pradel", is written over a horizontal line.

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 12 décembre 2024.